



## APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Conseil n'ayant aucune remarque à formuler, approuve le compte rendu de la réunion du 12 décembre.

## LE MCR 180

### *La gestion de la location*

Le Conseil revient sur la mise en œuvre et la gestion de la location du MCR 180. Un rend-vous va être pris par le président de VINON et le président de l'ANEPVV afin de mettre au point la méthode de gestion.

### *L'avenir du MCR 180*

Des contacts sont établis avec la nouvelle équipe de direction d'AUPA DYN'AERO pour voir comment poursuivre notre collaboration. Le nouveau directeur Mr LIBEROS sera notre interlocuteur. Michel CRUETTE rappelle que l'ANEPVV est propriétaire de la marque MCR 180. Aucune machine donc ne peut être construite sans accord passé avec notre association. Il semble que la nouvelle société souhaite passer contrat avec l'ANEPVV afin de poursuivre la diffusion du MCR 180.

Dans un premier temps nous sommes dans l'attente de la définition des prix des différents kits. Nous devrions obtenir ces prix très prochainement.

Le Conseil décide de tenir une réunion spécifique sur les moyens de lancement en présence de Mr LIBEROS pour la partie MCR.

D'autre part, le Conseil discute de la valeur vénale de notre MCR afin de passer son montant en immobilisation. Le Conseil s'arrête sur une valeur comprise entre 200 000 € et 240 000 €.

Le Conseil décide également de passer en immobilisation les fonds d'études et de les amortir sur 10 ans. Les récupérations faites sur les ventes seront passées en produits exceptionnels.

Jacques Bulois intervient pour parler de l'évolution du nombre des remorqués et des treuillés depuis 20 ans.

## CHAMBLEY

DÉDALE est en contact avec TOURS LE LOUROUX pour établir l'inventaire précis des pièces qui peuvent l'intéresser. DÉDALE organisera ensuite une journée de travail pour aider à vider le stock. Cette journée pourrait avoir lieu dans la période du 4 au 11 mai période pendant laquelle DÉDALE devrait tenir sa réunion annuelle sur le terrain du LOUROUX.

Le Conseil décide de constituer un stock informatique des pièces d'occasion en stock. Nous commencerons par informatiser le stock de CHAMBLEY.

## LA PRÉPARATION DE L'AG

Une réunion a eu lieu avec le GIVAV, l'ANEPVV, et la FFVV pour mettre en place un système de vote électronique. Le coût pour les trois associations est de 3 000 € HT. Le Conseil donne son accord pour ce vote électronique qui permettra de gagner du temps pendant les AG et de fiabiliser les résultats.

Le secrétaire général est chargé de la mise en forme du Power Point.

L'assemblée générale de la FFVV ayant lieu sur une journée, il n'y aura qu'un seul dîner de gala commun à l'ANEPVV et à la FFVV.

Les trois administrateurs sortants sont Christian LECUYER, Georges CHEVALET et Pierre ALBERTINI qui, tous trois, se représentent. Nous faisons également appel à candidature.

### Présents

Pierre ALBERTINI

Christian BON

JACQUES BULOIS

Georges CHEVALET

GÉRARD CHIOCCI

Jean-Pierre COLLE

Michel CRUETTE

HUBERT DELCROIX

Bernard GUILLEMIN

Christian LECUYER

Daniel PERCIAUX

### Invité présent

### Absent excusé

Gérard LESCASSE

### Invité excusé

Marcel JUILLLOT

### Absent

Philippe GUIRE VAKA

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil débat de l'inscription des machines "ULM" car une référence à un chapitre 5.2.4. ne renvoie qu'au néant. Vérification faite, ce renvoi est une scorie d'une mise en page antérieure.

Il reste néanmoins le problème de limitation que nous avons mis en place pour éviter la prise en charge d'accidents en vol non vol à voile. D'autre part, l'article 7.2.7 ne paraît plus adapté puisque la prise en charge était limitée à 35 000 € alors que les remorqueurs ULM peuvent être inscrits pour beaucoup plus.

Le Conseil décide également des limitations pour certaines catégories. Les catégories 1 et 2 semblent correctement limitées. La catégorie 3 est remontée à 60 000 €. La catégorie 4 est désormais limitée à 180 000 €. La catégorie M est de la même manière remontée à 180 000 €. Pour cette catégorie, une note est ajoutée : "sous réserve que le pilote soit licencié ffvv". La catégorie R est également limitée à 180 000 € la catégorie "autres" est conservée en l'état.

Le paragraphe 11.4.2 a donné lieu à mauvaises interprétations. Nous ajouterons ULM remorqueur dans le tableau motoplaneurs et ULM.

## LES COMITÉS RÉGIONAUX

Un débat a lieu sur la mise en place éventuelle d'un compte unique pour les comités régionaux et départementaux. Il est décidé d'attendre l'arrivée des nouveaux conseils d'administration puisque nous sommes dans une année électorale.

Rappelons que le problème est de fiabiliser les comptes car très souvent une seule machine est inscrite. En cas d'accident d'une machine appartenant à un Comité régional, le compte resterait négatif bien au-delà du normal.

Le Conseil observe que les résultats de l'ANEPVV peuvent permettre certains aménagements. C'est donc une période favorable pour solutionner ce problème difficile depuis que les comités régionaux et départementaux peuvent être propriétaires de machines importantes.

## Questions diverses

### *Les devis ARAPA*

En général, l'ARAPA demande des avances sur réparation. L'ANEPVV verse des acomptes sans que les clubs ne soient au courant. La décision prise par le Conseil est de ne plus consentir d'avance tant que le devis de réparation n'a pas été fourni.

### *Le site Internet*

Le site va être en ligne après mise au point. Des journées de formation pour le personnel vont avoir lieu. Le nouveau site devrait être présenté à l'assemblée générale.

### *Ristournes sur cotisations*

Étant donné les résultats de l'ANEPVV le Conseil débat de la possibilité de faire une ristourne sur les cotisations 2013. Le Conseil décide d'appeler les cotisations 2013 à 95% de 0 à 60 000 € d'inscription."

### *Le GIVAV*

Bernard CHIOCCI tente de démêler les raisons pour lesquelles l'ANEPVV présenterait ou ne présenterait pas d'administrateurs au conseil d'administration du GIVAV. La décision est différée dans l'attente des évolutions fédérales. Le Conseil souhaite également obtenir de plus amples renseignements sur certains points de fonctionnement de ce logiciel et notamment la fiabilité du stockage des données ou encore sur la gestion "OPEN SOURCE" de ce logiciel par ailleurs très complet et fort bien réalisé.

Meilleurs  
VOÛX

ANEPVV

29, rue de Sèvres 75006 PARIS



2013

Anepvv 2013, plus que jamais avec vous